ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services publics

Question écrite n° 39387

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc ayant appris avec intérêt que EDF venait de rembourser à l'État 1,2 milliard d'euros d'arriérés fiscaux (avril 2004), demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser l'état actuel des arriérés fiscaux des entreprises publiques, qui ne sauraient être dispensées de respecter comme les entreprises privées et les contribuables français leurs engagements fiscaux.

Texte de la réponse

Les entreprises privées ou publiques sont gérées par les mêmes structures de gestion et de contrôle fiscal de la direction générale des impôts, garantes d'une parfaite neutralité devant l'impôt. Conformément au souhait exprimé, il est confirmé que les entreprises publiques ne bénéficient d'aucune mesure fiscale particulière susceptible de porter atteinte à une stricte égalité de traitement avec les entreprises privées.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39387
Rubrique : Secteur public
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3560
Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9440